

L'immeuble de bureaux Aarepark à Olten

Un membre de la direction de CFF Cargo suspendu à titre préventif

# **Un membre de la direction de CFF Cargo a été suspendu à titre préventif à la fin de la semaine. Suite à une demande des médias, une enquête de compliance a été ouverte. La présomption d'innocence s'applique. Le SonntagsBlick en a parlé aujourd'hui.**

🕒 21.04.2024 | 🔄 21.04.2024 | Texte: SBB/CFF/FFS | Photos: SBB/CFF/FFS

Les CFF ont constaté qu'il y avait des doutes concernant d'éventuels conflits d'intérêts concernant un membre de la direction de CFF Cargo. Il a donc été suspendu à titre préventif à la fin de la semaine. Dès que les faits auront été examinés en détail et que l'enquête sera terminée, la situation sera réévaluée. La présomption d'innocence s'applique. Le SonntagsBlick en a parlé dans son édition d'aujourd'hui.

Selon le SonntagsBlick, le membre de la direction mentionné serait copropriétaire et directeur d'une entreprise de luminaires. Cette déclaration s'appuie sur le registre du commerce. Or, cette entreprise aurait reçu des commandes des CFF. Selon l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas eu d'adjudication directe de mandats par les CFF à cette entreprise.

Il est clair que les collaboratrices et collaborateurs des CFF sont soumis à des règles de compliance strictes, basées sur le code de conduite des CFF. Les infractions ne sont pas tolérées. Les liens d'intérêts doivent être déclarés, sur demande annuelle. Pour les mandats d'administrateur ou d'administratrice, l'autorisation des supérieurs et supérieures est obligatoire.